

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 17 février 2020**

**PROCES VERBAL**

Après avoir été légalement convoqué le 7 février 2020, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 17 février 2020 à 19h00 en mairie de Viry-Châtillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH.**

**Administrateurs présents :**

- Jérôme BERENGER
- Christèle GIRAUD
- Philippe LAGAUTERIE
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Jean-Marie VILAIN

**Absentes excusées :**

- Marie-France EECKHOUDT qui donne pouvoir à Jean-Marie VILAIN
- Cécile VEYRUNES LEGRAIN

**Directeur de la Régie :**

- Gilles MALAUSSENA

**Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :**

- Sandra MADEIRA
- Aline WARDINI

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Christèle GIRAUD** est nommée Secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

**Propos liminaires :**

Laurent Sauerbach demande aux membres du conseil de se prononcer sur le rajout d' un nouveau point à l'ordre du jour. Après un vote positif à l'unanimité des membres du conseil, celui-ci sera donc présenté. Ce point concerne une demande de subvention.

**Sont adoptés également à l'unanimité les points suivants :**

- L'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 janvier 2020

- Le Compte Administratif 2019 de la Régie « Eau des Lacs de L'Essonne » après que Laurent Sauerbach ait quitté la salle et laissé sa place à Jean-Marie VILAIN comme Président de séance pour tout le temps de la durée du vote. Le CA fait apparaitre les résultats suivants :
  - ✓ L'excédent de fonctionnement se monte à 175 280,58 € auquel s'ajoute l'excédent de 2018 de 286 983,50 €. Le résultat est donc de 462 264,08 €, montant qui devra être inscrit et affecté au budget supplémentaire 2020.
  - ✓ La section d'investissement prend en compte le déficit de - 46 190,40 € plus l'excédent de 2018 de 226 943,14 €, auquel on soustrait les reports de 74 515,86 € ce qui fait un résultat cumulé de 106 236,88 € qui devra également être inscrit au le BS 2020.
- Le Compte de Gestion 2019, après s'être assuré que le trésorier ait bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et mandats de dépenses émis sur l'exercice 2019, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.
- L'Affectation du Résultat comme indiqué ci-dessous :

Affectation du résultat 2018	
Résultat de Fonctionnement N-1	
<u>A) Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 175 280,58
 <u>B) Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 02 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 286 983,50
 <u>C) Résultat à affecter</u>	
C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 462 264,08
(si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D) Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-)</b>	
D001 (Besoin de financement)	+ 180 752,74
R001 (Excédent de financement)	
<b>E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b>	
Besoin de financement	- 74 515,86
Excédent de financement	
<b>Besoin de Financement F (d+e)</b>	
	<b>0,00</b>

AFFECTATION : C = (G+H)		+ 462 264,08
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture de besoin de financement F		+ 375 000,00
2) H) Report en fonctionnement 002		+ 87 264,08
DEFICIT REPORTE D 002		

- Le Budget supplémentaire 2020

**Pour la section d'exploitation :**

Nature	Dépenses	Recettes
002-excédent antérieur reporté		87 264,08€
011- charges à caractère général	53 264,08 €	
67- charges exceptionnelles	30 000,00 €	
042-amortissements	4 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>87 264,08 €</b>	<b>87 264,08 €</b>

**Pour la section d'investissements :**

Nature	Dépenses	Recettes
001- excédent antérieur reporté		180 752,74 €
1068- Autres réserves		375 000,00 €
040-amortissements		4 000,00 €
2051 concessions et droits assimilés	14 000,00 €	
217531- réseau d'adduction d'eau	471 236,88 €	
Restes à réaliser	74 515,86 €	
<b>Total</b>	<b>559 752,74 €</b>	<b>559 752,74 €</b>

- Les écrêtements

numéro		objet de la demande		montant facturé TTC			montant éligible à l'écrêtement					reste à la charge du client
dossier	contrat	volume	facture	eau	assainissement	total	eau		assainissement	Total		
		en m3	totale TTC	€	€	€	m3	€	m3	€	€	
04/20	6139771	234	923,87	517,95	405,92	923,87	0	21,77	107	185,62	207,39	716,48
05/20	6309344	784	3 301,26	1 941,26	1 360,00	3 301,26	642	1 608,12	713	1 238,58	2 846,70	454,56
06/20	1478092	316	1 282,98	734,81	548,17	1 282,98	199	481,32	233	398,99	880,31	402,67
07/20	1554837	312	1 253,22	712,00	541,22	1 253,22	306	693,29	309	536,01	1 229,30	23,92
08/20	8023857	503	2 071,71	1 199,15	872,56	2 071,71	56	162,59	173	300,10	462,69	1 609,02
09/20	6447005	577	2 401,34	1 400,43	1 000,91	2 401,34	469	1 171,54	523	907,23	2 078,77	322,57
											-	
		2 726	11 234,38	6 505,60	4 728,78	11 234,38	1 672	4 138,63	2 058	3 567	7 705,16	3 529,22

- Point supplémentaire rajouté à l'ordre du jour comme précédemment évoqué et voté à l'unanimité, la sollicitation d'une subvention auprès du département pour le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable, rue Jean Magnet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

**Christèle GIRAUD**



**Secrétaire de Séance**